



NATIONS  
UNIES



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/CP/2003/3  
27 octobre 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

ANGLAIS, ESPAGNOL  
et FRANÇAIS SEULEMENT

CONFÉRENCE DES PARTIES  
Neuvième session  
Milan, 1<sup>er</sup>-12 décembre 2003  
Point 4 a) i) de l'ordre du jour provisoire

**EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES AUTRES  
DISPOSITIONS DE LA CONVENTION**

**MÉCANISME FINANCIER DE LA CONVENTION**

**RAPPORT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL  
À LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

**Rapport du Fonds pour l'environnement mondial**

**Note du secrétariat**

1. Dans sa décision 12/CP.2, la Conférence des Parties a adopté un mémorandum d'accord entre la Conférence et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)<sup>1</sup>, qui est entré immédiatement en vigueur. Ce mémorandum prévoit notamment que les rapports annuels du FEM doivent être communiqués à la Conférence des Parties par l'intermédiaire du secrétariat.
2. En application de cette disposition, le secrétariat du FEM a soumis le rapport ci-joint, daté du 29 septembre 2003, qui est reproduit sans avoir été revu par les services officiels d'édition.
3. Le Mémorandum d'accord prévoit en outre que, conformément au paragraphe 1 de l'article 11 de la Convention, la Conférence des Parties, après chacune de ses sessions, communiquera au FEM toute directive relative au mécanisme financier qu'elle aura approuvée.

---

<sup>1</sup> FCCC/CP/1996/15/Add.1.





Annex

## **Fonds pour l'environnement mondial**

Septembre 29, 2003

---

[Original : ANGLAIS, ESPAGNOL, ET FRANÇAIS]

### **RAPPORT DU FEM À LA NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

## I INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été préparé pour la neuvième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2002 au 30 juin 2003. Le rapport précédent du FEM portait sur la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2001 au 31 mai 2002. La présente édition décrit les principales activités du FEM dans les domaines couverts par la Convention durant la période considérée.

2. Sont également portés à l'attention des Parties les documents suivants, que le FEM mettra à la disposition de la Conférence à sa neuvième session :

- a) Rapport annuel du FEM, 2002 — L'année 2002 : une confirmation de notre vocation à préserver durablement la planète (disponible en anglais, français et espagnol) ;
- b) Rapport sur l'exécution des projets, 2002 (disponible en anglais, français et espagnol) ;
- c) Deuxième assemblée du FEM — Déclaration de Beijing, octobre 2002 (disponible dans toutes les langues officielles des Nations Unies).

## II Activités dans le domaine des changements climatiques

3. Mécanisme financier de la Convention, le FEM finance des activités ayant les pays pour moteur et répondant aux politiques, secteurs d'action prioritaires et critères d'attribution des ressources approuvés par la Conférence des parties. Les activités financées par le FEM sont administrées par ses Agents d'exécution : le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale. Vous trouverez toutes les informations sur les projets du FEM sur le site du FEM ([www.TheGEF.org](http://www.TheGEF.org)) en cliquant sur le lien *Project Data and Documents*.

4. Au 30 juin 2003, le FEM avait engagé à titre gracieux environ 1,6 milliard de dollars dans des activités consacrées aux changements climatiques sur un total de 4,4 milliards de dollars pour l'ensemble des domaines d'intervention. Il a mobilisé plus de neuf milliards de dollars sous forme de cofinancement au profit de projets liés aux changements climatiques<sup>2</sup>.

5. Au cours de la période considérée, 214 projets ont été approuvés par le FEM dans le domaine des changements climatiques. Le tableau 1 présente ces projets par catégorie. Les tableaux 2 à 5 présentent davantage d'informations sur chacun de ces projets, l'annexe A proposant un résumé des objectifs et activités de chaque projet à part entière et de chaque projet de moyenne envergure.

---

<sup>2</sup> Les chiffres cités aux paragraphes 5 et 6 ne prennent pas en compte le financement des projets intersectoriels ni des activités plurisectorielles de renforcement des capacités.

**Tableau 1 : Projets dans le domaine des changements climatiques approuvés pour financement par le FEM au cours de la période objet du rapport**

Nature des activités	Nombre	Financement du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)	Financement total (USD M)
Projets à part entière	22	169,62	914,26	1 083,88
Projets de moyenne envergure	4	3,14	16,47	19,61
Activités habilitantes	23	2,53		2,53
Programme de microfinancements	154	3,51	2,86	6,37
Préparation de projets <sup>3</sup>	11	4,32		4,32
<b>Total</b>	<b>214</b>	<b>183,12</b>	<b>933,59</b>	<b>1 116,71</b>

6. Il ressort du tableau 1 que les ressources accordées par le FEM dans le domaine des changements climatiques pendant la période considérée s'élèvent à 183 millions de dollars, le montant total des financements étant de 1,116 millions. Les cofinancements mobilisés auprès des Agents et organismes d'exécution, des organismes d'aide bilatérale, des pays bénéficiaires et du secteur privé s'établissent donc à plus de 933 millions de dollars.

7. Parmi les 22 projets à part entière approuvés, sept traitent de la suppression des obstacles aux économies d'énergie et à l'amélioration du rendement énergétique dans le cadre du programme d'opérations 5, 11 visent à encourager le recours à des énergies renouvelables dans le cadre du programme d'opérations 6, et deux à promouvoir des modes de transport écologiquement viables dans le cadre du programme d'opérations 11. Un projet est consacré au renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale francophone, et un autre aux interventions à court terme. Vous trouverez plus d'informations sur les projets ainsi que sur la stratégie opérationnelle et les programmes d'opérations du FEM sur le site du Fonds ([www.TheGEF.org](http://www.TheGEF.org)).

**Tableau 2 : Projets à part entière\***

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
Projet régional (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Gabon,	Renforcement des capacités d'amélioration des inventaires des émissions de gaz à effet de	PNUD	2,99	3,60

<sup>3</sup> Souvent, première étape dans la mise en place du projet, le FEM accorde des financements aux pays bénéficiaires pour les aider à transformer une idée de projet en une demande.

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Tchad, Togo)	serre (Afrique de l'Ouest et Afrique centrale francophone)			
Projet régional (Bulgarie*, Fédération de Russie*, Hongrie*, Pologne*, République slovaque*, République tchèque*)	Partenariat stratégique pour la valorisation de l'énergie géothermique, Tranche 1	Banque mondiale	25,70	200,70
Projet régional (République slovaque*, République tchèque*)	Programme d'économies d'énergie par utilisation d'un outil d'optimisation	PNUE	2,36	9,76
Arménie	Utilisation plus rationnelle de l'énergie pour le chauffage urbain et l'alimentation en eau chaude	PNUD	3,16	12,02
Biélorussie*	Chauffage et alimentation en eau chaude par valorisation de la biomasse	PNUD	3,37	8,93
Chili	Qualité de l'air et des transports écologiquement viables à Santiago	Banque mondiale	7,33	14,77
Chine	Utilisation rationnelle de l'énergie par les secteurs de consommation finale	PNUD	17,37	80,37
Costa Rica	Programme national d'électrification hors réseau par les énergies renouvelables (Phase I)	PNUD	1,15	2,06
Éthiopie	Énergies renouvelables	Banque mondiale	5,21	16,51
Fédération de Russie*	Suppression des obstacles à l'extraction et à l'utilisation du méthane des bassins houillers	PNUD	3,30	8,41
Géorgie	Promotion de l'utilisation des énergies renouvelables pour satisfaire les besoins locaux	PNUD	4,71	13,44
Inde	Élimination des obstacles à la production d'énergie verte Phase I	PNUD	5,65	39,15
Inde	Suppression des obstacles à l'amélioration du rendement énergétique dans les usines d'acier laminé	PNUD	7,03	32,20
Mali	Énergie domestique et généralisation de l'accès à l'électricité en zone rurale	Banque mondiale/PNU D	5,61	16,41
Mexique	Plan d'élimination des obstacles à l'exploitation en vraie grandeur de l'énergie éolienne	PNUD	4,74	11,84
Mexique	Valorisation à grande échelle	Banque	25,35	272,85

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
	des énergies renouvelables	mondiale		
Nicaragua	Électrification décentralisée des zones rurales au service du développement (PERZA)	PNUD/Banque mondiale	8,46	35,66
Pérou	Transports urbains de Lima	Banque mondiale	8,28	134,28
Philippines	Réduction des pertes des coopératives d'électricité	Banque mondiale	12,35	62,85
Tanzanie	Transformation du marché rural du photovoltaïque	PNUD	2,57	7,30
Uruguay	Amélioration du rendement énergétique	Banque mondiale	7,22	81,34
Vietnam	Gestion par action sur la demande et amélioration du rendement énergétique	Banque mondiale	5,71	19,43
<b>Total</b>			<b>169,62</b>	<b>1 083,88</b>

\* Pays visés à l'annexe I.

8. Le tableau 3 présente quatre projets de moyenne envergure approuvés pendant la période faisant l'objet du présent rapport. Deux de ces projets portent sur la suppression des obstacles aux économies d'énergie et à l'amélioration du rendement énergétique dans le cadre du programme d'opérations 5, un vise à promouvoir le recours aux énergies renouvelables dans le cadre du programme d'opérations 6 et l'autre est consacré à des interventions à court terme.

**Tableau 3 : Projets de moyenne envergure\***

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
Fédération de Russie *	Efficacité énergétique des établissements scolaires en Russie.	PNUD	1,00	2,73
Hongrie*	Modernisation et développement des minicentrales hydrauliques de la Raba	Banque mondiale	0,41	2,25
Kenya	Imagerie géophysique plurimodale (JGI) : Méthodes d'évaluation des réservoirs géothermiques	PNUE	0,98	2,73
Maroc	Valorisation énergétique et écologique du parc industriel de Sidi Bernoussi Zenata, à Casablanca	Banque mondiale	0,75	11,90
<b>Total</b>			<b>3,14</b>	<b>19,61</b>

\*Pays visés à l'annexe I

9. Le tableau 4 présente 23 projets d'activités habilitantes approuvés pendant la période considérée. L'un vise à aider un pays à préparer une deuxième communication nationale et les 22 autres apportent des compléments de financement pour renforcer les capacités dans le cadre des communications nationales initiales. Ces compléments de financement offrent aux pays non visés à l'annexe I la possibilité de mettre en place ou de renforcer les capacités leur permettant de définir et d'évaluer leurs besoins technologiques, de prendre part aux réseaux d'observation systématique et de formuler des plans d'action pour lutter contre la modification du climat.

10. Au 30 juin 2003, l'aide accordée par le FEM à 133 pays non visés à l'annexe I pour la préparation de leurs communications nationales initiales et les compléments de financement pour les aider à évaluer leurs capacités s'élevaient à 31,38 millions de dollars au total. Par ailleurs, il a alloué 39,14 millions de dollars à un certain nombre de projets régionaux et mondiaux pour financer en tout ou en partie la préparation de leurs communications nationales initiales. Le tableau de l'annexe B indique les ressources allouées par le FEM pour les communications nationales initiales, les compléments de financement au titre de l'évaluation des capacités et les projets régionaux et mondiaux concernés.

**Tableau 4 : Activités habilitantes**

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)
Barbade	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Complément de financement pour renforcer les capacités)	PNUD	0,10
Botswana	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Complément de financement pour renforcer les capacités)	PNUD	0,10
Colombie	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Complément de financement pour renforcer les capacités)	PNUD	0,10
Costa Rica	Deuxième communication nationale en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	PNUD	0,35
Éthiopie	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Complément de financement pour renforcer les capacités)	PNUD	0,10
Gabon	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Complément de financement pour renforcer les capacités)	PNUD	0,10
Gambie	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Complément de financement pour renforcer les capacités)	PNUD	0,10
Grenade	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Complément de financement pour renforcer les capacités)	PNUD	0,10
Haïti	Financement accéléré de mesures de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires (Phase II)	PNUE	0,09
Jamaïque	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Complément de financement pour renforcer les capacités)	PNUD	0,10
Kenya	Financement accéléré des activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Phase II) :	PNUE	0,10

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)
	Complément de financement pour renforcer les capacités		
Kirghizstan	Financement accéléré des activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Phase II)	PNUD	0,10
Macédoine	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Phase II)	PNUD	0,10
Maurice	Financement accéléré des activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Phase II) : Financement accéléré pour renforcer les capacités	PNUE	0,09
Mauritanie	Financement accéléré des activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques pour renforcer les capacités dans les secteurs prioritaires.	PNUE	0,10
Népal	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Complément de financement pour renforcer les capacités)	PNUE	0,10
Dominique	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Complément de financement pour renforcer les capacités)	PNUD	0,10
République dominicaine	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Complément de financement pour renforcer les capacités)	PNUD	0,10
Saint-Kitts-et-Nevis	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Complément de financement pour renforcer les capacités)	PNUD	0,10
Sainte-Lucie	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Complément de financement pour renforcer les capacités)	PNUD	0,10
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Complément de financement pour renforcer les capacités)	Banque mondiale	0,10
Tadjikistan	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Complément de financement pour renforcer les capacités)	PNUD	0,10
Tchad	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Complément de financement pour renforcer les capacités)	PNUD	0,10
<b>Total</b>			<b>2,53</b>

11. Pour aider les pays à développer une idée de projet et à préparer la demande qu'ils présenteront, le FEM commence souvent par accorder un financement dans le cadre de son mécanisme de préparation des projets. Onze activités ont été approuvées à ce titre pendant la période considérée.

**Tableau 5: Activités de préparation de projets\***

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)
Projet mondial (Honduras, Nicaragua, Tanzanie, Zambie)	Création d'entreprises exploitant les énergies renouvelables	PNUE	0,30
Projet régional (Djibouti.	Programme de valorisation de l'énergie	PNUE	0,70

Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Tanzanie)	géothermique de la vallée du Rift (ARGeo)		
Projet régional (Bulgarie*, Fédération de Russie*, Hongrie*, Pologne*, République slovaque*, République tchèque*)	Valorisation de l'énergie géothermique en Europe et Asie centrale et Fonds de mise en valeur de l'énergie géothermique	Banque mondiale	0,70
Brésil	Étude de faisabilité/plan d'entreprise pour un cycle combiné à alimentation externe pour une centrale de 80 Mwe produisant 200 t/h de vapeur à la sucrerie Costa Pinto (Cosan Group), à Piracicaba (PDF C)	Banque mondiale/SFI	0,30
Chine	Réforme du chauffage urbain et équipements à haut rendement dans le bâtiment	Banque mondiale	0,35
Équateur	Production d'électricité — Électrification des Galápagos par l'exploitation des sources d'énergie renouvelables (PDF C)	PNUD	0,56
Égypte	Réserves de biomasse et technologies exploitant cette énergie pour la promotion du développement rural	PNUD	0,34
Guatemala	Production d'électricité pour l'exploitation des ressources géothermiques	Banque interaméricaine de développement	0,35
Malaisie	Applications du photovoltaïque intégré au bâtiment	PNUD	0,13
Mexique	Partenariat stratégique pour la valorisation des énergies renouvelables	Banque mondiale	0,35
Zambie	Amélioration de l'accès à l'électricité par une réforme du secteur	Banque mondiale	0,24
<b>Total</b>			<b>4,32</b>

\*Pays visés à l'annexe 1.

12. Le Programme de microfinancements du FEM a pris en charge 154 projets locaux visant à atténuer les risques de changement climatique pendant la période considérée. Parmi ces projets, 22 % traitent de questions liées à la suppression des obstacles aux économies d'énergie et à l'amélioration du rendement énergétique dans le cadre du programme d'opérations 5, 41 % visent à encourager le recours à des énergies renouvelables dans le cadre du programme d'opérations 6, et 10 % cherchent à promouvoir des modes de transport écologiquement viables dans le cadre du programme d'opérations 11. Le reste (27 %) correspond à des projets recoupant plusieurs domaines d'intervention et comptant des aspects transsectoriels qui s'appliquent aux changements climatiques.

13. Les projets financés par le FEM dans d'autres domaines d'intervention peuvent aussi entrer directement ou indirectement dans le cadre des activités et objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ainsi, un projet de préservation de la biodiversité au Soudan (*Régénération par les populations locales des terrains de parcours pour la fixation du carbone*) exécuté par le PNUD a démontré que l'on pouvait obtenir des résultats durables en associant l'objectif de fixation du carbone au souci de développement local et d'amélioration des moyens de subsistance. Le projet a contribué à accroître la couche de terre végétale, à limiter l'érosion des sols et à améliorer les conditions socioéconomiques pour les

éleveurs, des arbres ayant été plantés pour servir de bois d'énergie et de brise-vent, ce qui a permis de moins solliciter certaines zones, telles que la forêt de Shawa, une réserve naturelle.

### III. Autres activités résultant des directives de la Conférence des parties

14. Les directives données au mécanisme financier au sujet des politiques, secteurs d'action prioritaires et critères d'attribution des ressources sont énoncées dans les décisions<sup>4</sup> de la Conférence des parties. Cinq autres décisions<sup>5</sup> adoptées par la Conférence des parties lors de sa huitième session en 2002 concernent directement le FEM.

15. Dans ces décisions, la Conférence des parties s'est félicitée de l'aboutissement et du niveau de la troisième reconstitution de la Caisse du FEM ainsi que de l'adoption de la Déclaration de Beijing lors de la Deuxième Assemblée du FEM<sup>6</sup>. La Conférence des parties a également demandé au FEM de simplifier le cycle de ses projets et le principe du surcoût afin de les rendre plus efficaces et transparents. Ces recommandations sont dans le droit-fil de la *Déclaration de Beijing* adoptée à la Deuxième Assemblée du FEM. Le Conseil du FEM examinera chaque année un plan d'action exposant les mesures adoptées pour appliquer ces recommandations<sup>7</sup>. Ce plan d'action comporte des mesures pour donner suite aux directives de la Conférence sur des questions telles que le renforcement des capacités, la planification stratégique, la simplification du cycle des projets, le calcul du surcoût, les transferts de technologies et le secteur privé.

16. En réponse aux demandes de la Conférence des parties et du Conseil, le FEM est en train de simplifier davantage le cycle de ses projets pour mieux prendre en compte le « souci du résultat ». Il s'emploie donc à améliorer l'efficacité de ses opérations et à équilibrer l'effort de préparation et d'exécution. Il cherche également à poursuivre la redéfinition des critères d'évaluation des projets et à mettre en place des normes de supervision et de gestion des activités à l'intention des Agents d'exécution. Un document actualisé sur le cycle des projets sera présenté au Conseil en novembre 2003.

17. Le Conseil du FEM et la Conférence des parties ont tous deux demandé au Secrétariat du Fonds d'engager des consultations, en concertation avec le Secrétariat de la Convention, pour appliquer plus efficacement les directives de la Conférence en s'appuyant sur les enseignements tirés des projets et des programmes, et d'examiner les moyens de rationaliser les directives

---

<sup>4</sup> Décision 11/CP.1 (FCCC/CP.1995/7/Add.1) ; Décision 12/CP.1 (FCCC/CP.1995/7/Add.1) ; Décision 10/CP.2 (FCCC/CP.1996/15/Add.1) ; Décision 11/CP.2 (FCCC/CP.1996/15/Add.1) ; Décision 2/CP.4 (FCCC/CP.1998/16/Add.1) ; Décision 8/CP.5 (FCCC/CP.1999/6/Add.1) ; Décision 10/CP.5 (FCCC/CP.1999/6/Add.1) ; Décision 6/CP.7 (FCCC/CP.2001/13/Add.1) ; et Décision 27/CP.7 (FCCC/CP.2001/13/Add.1).

<sup>5</sup> Décision 5/CP.8 Examen du fonctionnement du mécanisme financier ; Décision 6/CP.8 Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier ; Décision 7/CP.8 Directives initiales à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, aux fins du fonctionnement du Fonds spécial pour les changements climatiques ; Décision 8/CP.8 Directives adressées à l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention au sujet du Fonds pour les pays les moins avancés ; et Décision 11/CP.8 Programme de travail de New Delhi relatif à l'Article 6 de la Convention.

<sup>6</sup> Voir la décision 5/CP.8 Examen du fonctionnement du mécanisme financier.

<sup>7</sup> Voir le document intitulé Action Plan to respond to the Recommendations of the Second GEF Assembly, the Policy Recommendations of the Third Replenishment, the Second Overall Performance Study of the GEF and the World Summit on Sustainable Development, GEF/C.21/Inf.4

données au mécanisme financier<sup>8</sup>. Les deux Secrétariats ont commencé à communiquer plus étroitement pour renforcer leur collaboration et échanger des informations plus régulièrement. Le but est de mieux faire correspondre l'aide du FEM aux directives de la Conférence. Un certain nombre d'activités mentionnées dans le présent rapport ont déjà profité du resserrement de cette collaboration.

18. Le FEM s'est toujours employé à appliquer les directives de la Conférence des parties. Dans les précédents rapports présentés à la Conférence, il a rendu compte des mesures déjà prises en ce sens (une liste de ces rapports figure à l'annexe C). Outre les opérations faisant l'objet de projets approuvés dans le domaine des changements climatiques pendant la période considérée, le FEM a entrepris des activités pour donner suite à des directives plus anciennes ainsi qu'à celles énoncées dans les décisions adoptées lors de la huitième session. Elles concernent notamment les communications nationales, le renforcement des capacités, le Fonds pour les pays les moins avancés, d'autres fonds en rapport avec la modification du climat, la planification et les priorités stratégiques du FEM dans le domaine des changements climatiques, et la stratégie d'intervention du FEM en matière d'adaptation au changement climatique.

### **Communications nationales**

19. Lors de sa huitième session, la Conférence des parties a adopté de nouvelles directives pour la préparation des communications nationales des pays non visés à l'annexe I de la Convention<sup>9</sup> et demandé au FEM d'accorder à cet effet une aide financière accélérée selon le principe de la prise en charge de la totalité du coût convenu.

20. En application de cette nouvelle directive, le Secrétariat du FEM travaille avec les Agents d'exécution et le Secrétariat de la Convention à la préparation de directives opérationnelles pour le financement accéléré des communications nationales conformément à la décision 17/CP.8. Ces directives seront arrêtées sous leur forme finale avant la neuvième session de la Conférence des parties. Le FEM devra ensuite commencer à aider les pays à préparer et approuver les activités relatives à leurs deuxièmes communications nationales.

### **Renforcement des capacités et activités connexes**

21. Le renforcement des capacités est au cœur des activités du FEM dans le domaine des changements climatiques voire au cœur de presque toutes ses activités. D'après une étude des Agents d'exécution évaluant la place du renforcement des capacités dans les projets du FEM, cette composante est présente dans 96 % des projets du PNUD, 100 % des projets du PNUE et 86 % des projets de la Banque mondiale. En outre, certains projets ont pour objectif principal de répondre aux besoins dans ce domaine.

22. Au 30 juin 2002, le FEM avait apporté plus de 1,46 milliard de dollars de financement au titre des activités de renforcement des capacités. Les projets d'atténuation du changement climatique qui comptent, en général, de nombreux volets liés à la formation, à la diffusion de l'information, au renforcement des institutions et autres activités connexes ont été l'un des principaux supports de cette aide. Les communications nationales et d'autres activités habilitantes ont été un autre pôle de ce financement. Le tableau de l'annexe B présente les

<sup>8</sup> Voir la décision 5/CP.8 Examen du fonctionnement du mécanisme financier.

<sup>9</sup> Décision 17/CP.8 Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.

ressources consacrées à la préparation des communications nationales des pays non visés à l'annexe I, les compléments de financement pour évaluer leurs capacités et les projets régionaux et mondiaux applicables. Il convient de noter aussi que des ressources du FEM affectées à d'autres domaines d'intervention (diversité biologique, dégradation des sols, appauvrissement de la couche d'ozone et eaux internationales) profitent souvent au domaine des changements climatiques en contribuant à renforcer les ressources humaines et les institutions œuvrant pour la protection de l'environnement mondial.

23. Les activités de renforcement des capacités du FEM visent particulièrement à développer les données sur l'énergie éolienne et les ressources énergétiques, à fournir une assistance technique et institutionnelle en vue d'établir des normes de rendement énergétique pour les bâtiments et les appareils électriques, à adapter des chaudières à haut rendement et d'autres technologies aux besoins et à la situation des pays en développement, à réformer le cadre réglementaire applicable aux entreprises de service public afin de promouvoir le recours à des technologies faisant appel aux énergies renouvelables, à améliorer les plans d'activité des petites et moyennes entreprises en y intégrant des composantes ayant des effets salutaires sur l'environnement, etc<sup>10</sup>. Outre toutes les activités habilitantes, 20<sup>11</sup> des 26 projets à part entière et projets de moyenne envergure approuvés au cours de la période objet du présent rapport comprennent expressément des activités de renforcement des capacités. Le projet régional intitulé *Renforcement des capacités d'amélioration des inventaires des émissions de gaz à effet de serre* a comme objectif premier de répondre aux besoins en renforcement des capacités de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale francophone.

24. Le FEM est en train d'accroître les ressources qu'il alloue au renforcement des capacités. Dans son plan d'activité pour l'exercice 04-06<sup>12</sup>, il propose de préparer et d'adopter un cadre stratégique davantage axé sur les activités de renforcement des capacités conformément aux décisions récemment prises en ce sens lors du Sommet mondial sur le développement durable et de la deuxième Assemblée du FEM. Cette stratégie tirera parti des résultats de l'Initiative de renforcement des capacités lancée en collaboration avec le PNUD et comprendra les quatre éléments suivants : i) une plus grande visibilité des volets « renforcement de capacités » dans les projets d'investissement ; ii) un renforcement des capacités ciblé par domaine d'intervention ; iii) une meilleure définition du champ d'application des activités habilitantes pour s'attacher davantage à aider les pays à fournir les informations requises par les Conventions ; iv) des actions transsectorielles de renforcement des capacités pour que les pays puissent mettre en place les capacités de base qui leur permettront d'atteindre des objectifs de portée écologique mondiale et de satisfaire aux critères d'attribution des ressources du FEM. Cette stratégie tiendra compte aussi des différentes décisions de la Conférence des parties sur ce thème. Le FEM compte allouer une plus grande part de ses ressources au renforcement des capacités au cours des quatre exercices couverts par le Plan d'activité. Les objectifs, indicateurs et éléments détaillés de la stratégie seront soumis à l'examen du Conseil en novembre 2003.

---

<sup>10</sup> En juin 2003, le FEM a fourni lors de la dix-huitième session de l'Organe subsidiaire d'exécution (SBI) des informations sur l'état d'avancement des activités et programmes menés au titre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement. Ces rapports font l'objet des documents FCCC/SBI/2003/MISC.2 et FCCC/SBI/2003/MISC.5.

<sup>11</sup> Voir le résumé des projets à l'annexe A. Les projets comprenant un volet « renforcement des capacités » concernent notamment l'Arménie, le Bénin, la Bulgarie, le Burkina Faso, le Burundi, la Chine, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, la Fédération de Russie, le Gabon, la Gambie, la Géorgie, le Ghana, la Guinée, la Hongrie, l'Inde, le Kenya, le Mali, le Maroc, le Mexique, le Niger, le Nigéria, le Pérou, les Philippines, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, le Sénégal, le Tchad, le Togo, et l'Uruguay.

<sup>12</sup> Voir le document GEF/C.21.9 intitulé *GEF Business Plan FY04-06*.

25. Un autre volet important du cadre de renforcement des capacités du FEM est de mieux aider les pays en développement à accéder aux financements du FEM accordés à ce titre. Ainsi que la Conférence des parties en a été informée à sa huitième session, en mai 2002, le Conseil a approuvé le financement des autoévaluations nationales des capacités à renforcer pour gérer l'environnement mondial (ANCR). Les ANCR ont pour objectif premier de permettre aux pays de recenser leurs priorités et besoins nationaux pour renforcer les capacités de gestion de l'environnement mondial, notamment dans les domaines de la diversité biologique, des changements climatiques et de la dégradation des sols. Les pays sont encouragés à établir un plan d'action pour remédier aux faiblesses qu'ils auront définies en la matière. Les ANCR doivent correspondre aux priorités nationales, avoir les pays pour moteur et être réalisées dans la mesure du possible par des administrations nationales et des experts locaux. Les ANCR permettront de mettre en évidence les capacités nationales à renforcer dans le domaine des changements climatiques. Au 30 juin 2003, des projets à concurrence de 200 000 dollars par pays avaient été approuvés dans 48 pays et 50 autres demandes sont à l'étude.

26. La Conférence des parties a demandé aussi au FEM d'accorder une aide financière aux pays non visés à l'annexe I pour le transfert de technologies, l'éducation, la formation, la sensibilisation du public conformément à l'article 6 de la Convention et aux décisions connexes de la Conférence des parties<sup>13</sup>. Des comptes rendus complets sur les activités du FEM en matière de transfert de technologies et sur celles conduites en application de l'article 6 de la Convention figurent dans le rapport du FEM à la huitième session de la Conférence des parties<sup>14</sup>. Le FEM a également fait paraître un document (*10 Cases of Technology Transfer*) sur cette question, qui a été distribué à la sixième session de la Conférence des parties. Il ressort d'une étude récente des opérations du FEM approuvées ces trois dernières années dans le domaine des changements climatiques que beaucoup de projets font intervenir un transfert de technologies et que la plupart d'entre eux comprennent une composante « sensibilisation du public », « éducation » et « participation des populations locales ». Le FEM continuera à financer ces activités conformément aux directives de la Conférence des parties et en réponse aux demandes des pays en développement parties à la Convention.

### **Fonds pour les pays les moins avancés**

27. Appliquant les directives sur le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) reçues de la Conférence des parties à ses septième et huitième sessions, le FEM a pris les dispositions nécessaires pour faire de ce fonds un instrument pleinement opérationnel. Administrateur du fonds, la Banque mondiale a adopté les dispositifs juridiques et administratifs nécessaires à la constitution de ce mécanisme au fonctionnement distinct.

28. Pour constituer le Fonds, le FEM, à l'obligante invitation du gouvernement suédois, a organisé une réunion avec les bailleurs de fonds à Stockholm, le 26 septembre 2002. Plusieurs pays y ont annoncé ou confirmé des contributions dépassant 11,6 millions de dollars au total. D'autres ont indiqué qu'ils envisageaient sérieusement de contribuer à ce fonds sans toutefois pouvoir s'engager sur un montant précis à ce stade.

<sup>13</sup> Décision 4/CP.7 et Décision 7/CP.7 (transfert de technologies) ; Décision 11/CP.1 et Décision 6/CP.7 (éducation, formation et sensibilisation du public).

<sup>14</sup> Voir les pages 9 et 12 du Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la huitième session de la Conférence des parties à la CCNUCC (FCCC/CP/2002/4, 6 septembre 2002).

29. Au 30 juin 2003, dix pays donateurs — le Canada, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède — avaient confirmé le versement de contributions d'un montant total de 16 millions de dollars. Au 30 juin 2003, le montant cumulatif des ressources constituant le Fonds pour les PMA était de 9 millions de dollars. Le solde des sommes promises devant être versé au début de l'exercice 04. Le Conseil et le Directeur général du FEM ont déjà engagé 5 millions de dollars pour le financement de projets.

30. D'après une évaluation du FEM faite en application des directives de la Conférence des parties, les besoins au titre du Fonds pour les PMA pour les exercices 03 et 04 s'élèvent à environ 12 millions de dollars, en posant pour principe que la première priorité dans le cadre du Fonds est d'aider les PMA à préparer sans tarder les Programmes nationaux d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA), conformément à la décision de la Conférence.

31. La Conférence ayant demandé, à sa huitième session, que le Fonds pour les PMA finance des ateliers régionaux pour faire progresser la préparation des PANA, le PNUD, en tant qu'Agent d'exécution du FEM, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention et le groupe d'experts des PMA, a préparé un projet de moyenne envergure à cet effet, exécuté par l'UNITAR. Un financement parallèle a été fourni par la Suisse<sup>15</sup> à cette fin. Au 30 juin 2003, deux ateliers prévus avaient eu lieu.

32. Le tableau ci-après présente les projets approuvés dans le cadre du Fonds pour les PMA. Au 30 juin 2003, d'autres projets<sup>16</sup> se trouvaient à un stade d'étude avancé.

---

<sup>15</sup> Le PNUE et la GTZ ont prévu 130 000 dollars supplémentaires pour financer la formation pendant les ateliers et réaliser des supports didactiques pour des études d'impact et de vulnérabilité.

<sup>16</sup> Concernant les Comores, la Gambie et Vanuatu.

**Tableau 6 : Projets financés dans le cadre du Fonds pour les PMA**

<b>Pays</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Agent d'exécution</b>	<b>Financement du Fonds pour les PMA (USD M)</b>	<b>Financement total (USD M)</b>
Projet mondial	Assistance technique aux pays les moins développés (PMA) pour mettre en application la Décision 8/CP.8 (CCNUCC)	PNUD	0,63	0,87
Bangladesh	Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA)	PNUD	0,20	
Cambodge	Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique	PNUD	0,20	
Érythrée	Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA)	PNUD	0,20	
Éthiopie	Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA)	PNUD	0,20	
Haïti	Activités habilitantes pour l'établissement d'un Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA)	PNUE	0,20	
Lesotho	Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA)	PNUE	0,19	
Malawi	Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA)	PNUD	0,20	
Mauritanie	Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique	PNUE	0,19	
Mozambique	Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA)	PNUD	0,20	
Samoa	Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique	PNUD	0,20	
Soudan	Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA)	PNUD	0,20	
Tanzanie	Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA)	PNUE	0,20	
Tuvalu	Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA)	PNUD	0,20	
Yémen	Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique	PNUD	0,20	
<b>Total</b>			<b>3,41</b>	<b>4,28</b>

**Autres fonds dans le domaine des changements climatiques**

33. Une fois que la Conférence des parties aura donné les directives nécessaires à la constitution du Fonds spécial pour les changements climatiques et du Fonds d'adaptation au changement climatique à créer en application du protocole de Kyoto, le FEM mobilisera les ressources nécessaires à leur fonctionnement. Ces directives ont été examinées lors de la dix-huitième session de l'Organe subsidiaire d'exécution en vue de leur adoption éventuelle par la Conférence des parties à sa neuvième session.

## Planification et priorités stratégiques du FEM dans le domaine des changements climatiques

34. Par sa Décision 6/CP.8, la Conférence des parties demande au FEM d'« inclure dans son rapport à la Conférence des parties des renseignements détaillés, conformément aux conclusions que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a adoptées à sa dix-septième session ». Dans ses conclusions, l'Organe subsidiaire, rappelant les termes de la *Déclaration de Beijing* adoptée à la deuxième Assemblée du FEM, a fait observer que le Fonds devait améliorer sa planification stratégique de façon à affecter ses précieuses ressources à des domaines hautement prioritaires pour les pays en développement parties à la Convention, en tenant compte des priorités nationales<sup>17</sup>.

35. Dans le Deuxième bilan global du FEM et les Recommandations pratiques pour la période couverte par la troisième reconstitution des ressources du FEM, il a aussi été recommandé au FEM de planifier stratégiquement ses activités afin d'en optimiser les impacts.

36. La planification stratégique des activités a pour but d'affecter les ressources du FEM de façon à optimiser l'impact des activités du FEM sur l'environnement mondial. Deux facteurs principaux justifient ce type de planification. D'une part, organisation reposant sur le transfert des acquis, le FEM doit, à intervalles réguliers, faire le point pour prendre en compte les nombreuses leçons tirées de l'exécution des activités de son portefeuille. D'autre part, ces dernières années, les demandes de financement ayant dépassé les ressources de la Caisse du FEM, il a de plus en plus fallu ajuster la demande à l'offre disponible en recourant à des éléments autres que les simples critères d'attribution des ressources.

37. Les priorités stratégiques déterminent les grands axes de programmation des ressources dans chaque domaine d'intervention. Ces priorités, qui sont dans le droit fil des programmes d'opérations, des directives reçues au titre des Conventions et des priorités nationales définies dans chaque domaine d'intervention, sont le fruit d'un cadrage plus ciblé :

- a) *Enseignements tirés de l'exécution des activités du portefeuille.* Le Deuxième bilan global et d'autres rapports et études du groupe de suivi et d'évaluation du FEM fournissent de précieux enseignements sur l'exécution et l'impact des activités tant au niveau des projets que des programmes d'opérations. Ces enseignements doivent profiter aux projets à venir. En outre, les activités non financées par le FEM, qui vise à promouvoir un développement écologiquement viable au niveau mondial sont également riches d'enseignements. Par ailleurs, ces enseignements aident à répondre avec plus de précision aux directives de la Conférence et aux priorités nationales, et à obtenir des résultats sur le terrain ;
- b) *Programmation des interventions en fonction des priorités définies dans les Conventions.* Actuellement, les projets du FEM doivent respecter les priorités définies dans les Conventions. Ainsi, ils doivent satisfaire aux critères d'un programme d'opérations, reflet des directives de la Conférence des parties. Le FEM doit se diriger vers un mode d'intervention dans lequel l'application des directives de la Conférence répond à des choix stratégiques tout en restant suffisamment souple

<sup>17</sup> Voir le document FCCC/SBI/2002/17, par. 24 g).

pour s'adapter à l'évolution des besoins et rechercher les synergies entre les différentes Conventions ;

- c) *Capacité d'adaptation aux priorités nationales.* Outre l'aval des points focaux nationaux, le FEM doit s'appuyer davantage sur les rapports, évaluations, stratégies, plans et consultations menés au niveau national pour cibler les grandes priorités ;
- d) *Prise en compte des avis scientifiques et techniques.* Les travaux du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) doivent fournir les éléments scientifiques permettant de définir les mesures à prendre en priorité pour réduire les risques pour l'environnement mondial.
- e) *Lacunes du portefeuille des projets.* Les lacunes doivent être mises en évidence et les possibilités d'innovation explorées.

38. Dans le domaine des changements climatiques, le FEM, au cours de ses dix premières années d'existence, a principalement axé ses efforts sur les projets d'atténuation de la modification du climat. Toute une gamme de méthodes et de modes d'intervention ont été mis à l'essai, en mettant l'accent sur le long terme mais en faisant aussi place à quelques mesures d'intervention à court terme. Alors que le FEM entre dans sa deuxième décennie, il est envisagé de réduire plus rapidement la place des solutions technologiques au profit des formules à caractère commercial, en mettant l'accent sur les politiques et les mécanismes institutionnels susceptibles de promouvoir un développement durable. De surcroît, les activités dans le domaine climatiques permettront d'accorder une aide accrue aux pays pour évaluer leur vulnérabilité et s'adapter au changement climatique.

39. À sa réunion de mai 2003, le Conseil du FEM a approuvé une première série de priorités stratégiques qu'il passera en revue tous les ans. Les premières priorités approuvées dans le domaine des changements climatiques sont les suivantes :

- a) *Transformation des marchés en vue de l'adoption à grande échelle de produits et procédés à haut rendement énergétique* — Influencer sur la demande et l'offre en utilisant relativement peu de moyens afin de modifier ou de pénétrer les marchés de façon conséquente et durable ;
- b) *Amélioration de l'accès aux sources locales de financement dans le domaine des énergies renouvelables et des équipements à haut rendement* — Fournir les ressources pour investir dans des équipements à haut rendement en exploitation (quasi) commerciale ainsi que dans des technologies permettant des économies d'énergie en faisant appel à des énergies renouvelables afin de proposer des services énergétiques modernes ;
- c) *Adoption d'une politique de l'électricité favorisant un recours aux énergies renouvelables et une utilisation rationnelle de l'énergie* — Intégrer les énergies propres aux politiques de l'énergie ;
- d) *Recours aux énergies renouvelables pour les activités productives* — Proposer des activités génératrices de revenus et autres services sociaux de base lors des applications faisant appel aux énergies renouvelables ;

- e) *Regroupement des marchés au niveau mondial et mécanismes d'innovation pour l'utilisation des nouvelles technologies au niveau national* — Prendre en charge la réduction des coûts à long terme des nouvelles technologies faisant appel aux énergies propres ;
- f) *Transfert modal dans le transport urbain et technologies pour véhicules et carburant propres* — Encourager les moyens de transport à faible intensité énergétique (tels que le transport rapide par autobus), non motorisés (bicyclettes et voies piétonnes), et les solutions autres que technologiques (gestion de la demande de circulation et mesures d'incitation économiques).

### **Méthode d'aide à l'adaptation au changement climatique**

40. À la huitième session de la Conférence des parties, le FEM a fait le point sur les trois catégories d'activités qu'il mène pour aider les pays à s'adapter à l'évolution du climat en application de directives déjà reçues en la matière, à savoir<sup>17</sup> : a) le soutien aux mesures d'adaptation relevant du domaine « changements climatique », b) le soutien aux mesures d'adaptation relevant des autres domaines d'intervention, et c) l'élaboration de la stratégie du FEM en matière d'adaptation. Outre les décisions de la Conférence, la *Déclaration ministérielle de Delhi sur les changements climatiques et le développement durable* a également souligné l'importance d'une action plus soutenue pour faire face aux risques d'une modification du climat.

41. L'urgence croissante de l'adaptation au changement climatique dans de nombreux pays en développement étant de plus en plus largement reconnue dans les réunions internationales, le FEM a présenté un document d'information intitulé *A proposed GEF Approach to Adaptation to Climate Change*<sup>18</sup> à la réunion de son Conseil en mai 2003. Ce document s'appuie sur les directives de la Conférence et sur les enseignements tirés des projets du FEM. Les Agents d'exécution, le STAP et les Secrétariats de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique ont contribué à sa préparation.

42. La méthode proposée par le FEM s'organise autour de trois volets. D'abord, il s'agira de poursuivre et d'accroître, comme prévu, l'aide apportée aux activités d'adaptation qui entrent dans le cadre de la préparation des communications nationales. Cette aide continuera à être fournie dans le cadre du domaine intervention « changements climatiques ». À sa huitième session, la Conférence des parties a adopté de nouvelles directives plus efficaces pour la préparation des deuxièmes communications nationales<sup>19</sup>. Ces directives élargissent le champ de l'aide fournie par le FEM pour évaluer la vulnérabilité à la modification du climat et examiner les mesures de préparation à l'adaptation nécessaire. En outre, les directives opérationnelles applicables au financement accéléré de l'établissement des communications nationales, actuellement en préparation, donneront aux pays non visés à l'annexe I la possibilité de s'occuper des questions liées à l'adaptation au changement climatique.

---

<sup>17</sup> Voir paragraphes 31 à 41 du Rapport du FEM à la huitième session de la Conférence des parties à la CCNUCC (FCCC/CP/2002/4)

<sup>18</sup> Voir GEF/C.21/Inf.10.

<sup>19</sup> Voir Décision 17/CP.8. Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

43. Ensuite, il s'agira de financer des activités, dont des projets pilotes et témoins, qui exploiteront les synergies entre les stratégies d'adaptation et les mesures ayant des effets positifs sur l'environnement mondial grâce à un financement du FEM. De cette façon, nous espérons que la gamme potentielle des financements du FEM pour l'adaptation au changement climatique pourra être élargie aux programmes d'opérations non liés au climat, mettant ainsi à bon usage une évaluation interne qui a conclu que le FEM finance de nombreuses mesures d'adaptation dans le cadre de ses autres domaines d'intervention. Tel est par exemple le cas de projets consacrés à la gestion intégrée des zones côtières, à la protection des forêts et à la gestion des bassins hydrographiques, et à l'adoption de modes d'exploitation agricole durables. Les pays cherchant à obtenir une aide pour s'adapter à la modification du climat seront encouragés à tirer parti de ces synergies en fonction de leurs besoins et de leur situation propres dans le cadre de projets du FEM<sup>20</sup>.

44. Enfin, il s'agira d'examiner les impacts du changement climatique davantage sous l'angle des risques qu'ils font peser à long terme sur la viabilité de certains projets du FEM, notamment ceux liés à la préservation des écosystèmes. Avec l'aide du STAP, le FEM passera en revue un échantillon de projets en cours pour déterminer ceux qui pourraient être les plus vulnérables de ce point de vue, les améliorer ou examiner les éventuels changements à leur apporter. Cet exercice pourrait servir de modèle à la conception et à l'examen des futurs projets.

45. Deux des initiatives prises par le Conseil à sa réunion de mai 2003 concernent directement l'adaptation à l'évolution du climat. Il s'agit, d'une part, du nouveau programme d'opérations pour une gestion durable des sols<sup>21</sup>, qui met l'accent sur une approche intersectorielle intégrée dans le droit-fil de la démarche envisagée pour l'adaptation au changement climatique, et, d'autre part, de la plus large place faite au renforcement des capacités dans le plan d'activité du FEM<sup>22</sup>, surtout pour les activités transsectorielles dans ce domaine. Ces nouvelles actions mieux ciblées de renforcement des capacités permettront au FEM d'aider sous diverses formes les pays en développement à prendre des mesures d'adaptation en tenant compte de leurs besoins et de leur situation propres, qu'il s'agisse d'évaluer leur vulnérabilité, de renforcer leurs capacités scientifiques ou de définir et d'exécuter des mesures de riposte allant dans le sens d'une protection du patrimoine environnemental de la planète.

46. Sans perdre de vue les progrès de la science ni les directives de la Conférence, le FEM se propose d'utiliser un dispositif intégré, souple et progressif, tenant compte des besoins et de la situation propres à chaque pays, pour s'attaquer aux questions relatives à l'adaptation au changement climatique. Les différents modes d'intervention envisagés mettront l'accent sur l'apprentissage par la pratique et sur l'exploitation des formules ayant donné les meilleurs résultats. Ils sont également conçus dans la perspective probable de nouvelles directives de la Conférence. À cet égard, il faudra tout particulièrement tenir compte de l'incidence des nouvelles décisions touchant au Fonds pour les PMA, au Fonds spécial pour les changements climatiques et au Fonds d'adaptation au changement climatique.

---

<sup>20</sup> Cette démarche s'inscrit dans la logique des efforts récemment déployés pour rechercher des synergies entre les conventions internationales sur l'environnement. Voir Guidelines for expert/government review on draft report, *Interlinkages Between Biological Diversity and Climate Change and Advice on the Integration of Biodiversity Considerations into the Implementation of the United Nations Framework Convention on Climate Change and its Kyoto Protocol*, préparé par le Groupe ad hoc technique d'experts de la CDB sur la biodiversité et les changements climatiques, 17 février 2003.

<sup>21</sup> Voir document GEF/C.21/6.

<sup>22</sup> Voir document GEF/C.21/9.

#### **IV. ACTIVITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION**

47. Pendant la période couverte par le présent rapport, le FEM a présenté son Deuxième bilan global à sa deuxième Assemblée, à Beijing. L'Assemblée a approuvé un plan d'action pour donner suite à cette étude.

48. En juillet 2003, le FEM a également approuvé le mandat d'un groupe indépendant de suivi et d'évaluation de ses opérations. Les documents sur le travail de suivi et d'évaluation peuvent être consultés sur le site web du FEM ([www.TheGEF.org](http://www.TheGEF.org)).

#### **TROISIÈME BILAN GLOBAL DU FEM**

49. Le Conseil a approuvé la préparation du Troisième bilan global du FEM. Une première version en sera présentée à sa réunion de mai 2005. Grâce à ce calendrier, la version finale pourra être prête pour le début de la quatrième reconstitution des ressources de la Caisse. Il est proposé que cette étude soit consacrée à des questions centrales telles que les résultats et l'impact des programmes du FEM au niveau mondial, notamment par les synergies entre les domaines d'intervention, l'efficacité du FEM dans son rôle de mécanisme financier des Conventions, l'adéquation des mécanismes institutionnels existants, la bonne orientation des politiques, stratégies, programmes et procédures, et le degré de conformité des projets et programmes à des critères d'évaluation telle que l'appropriation des activités par le pays bénéficiaire, la mobilisation de cofinancements, le potentiel de transposition, et le suivi et l'évaluation.

#### **Étude sectorielle sur les changements climatiques**

50. Une étude sectorielle sur les changements climatiques permettra d'évaluer l'impact et les résultats du portefeuille de projets du FEM dans ce domaine. Elle démarrera en août 2003 et contribuera au Troisième bilan global.

51. Au 10 juillet 2003, le portefeuille du FEM dans le domaine des changements climatiques se composait de 506 opérations, dont 245 projets à part entière (y compris ceux sous dossier actif), 43 projets de moyenne envergure et 218 projets d'activités habilitantes. Cent quatorze d'entre eux (34 de moyenne envergure et 80 à part entière) ont été approuvés depuis la réalisation de la première étude sectorielle sur les changements climatiques, il y a trois ans. Ces chiffres montrent que le portefeuille a beaucoup évolué depuis 2002, année de cette étude, et qu'un nouvel examen approfondi vient à point nommé.

#### **Rapport sur l'exécution des projets (2002)**

52. Ce rapport se fonde essentiellement sur les conclusions de l'édition 2002 de l'Examen de l'état d'avancement des projets (EEAP), mécanisme de suivi s'appuyant sur les rapports qu'établissent les Agents d'exécution du FEM sur tous les projets en cours depuis au moins un an. Il permet avant tout d'évaluer l'état d'avancement des projets et les probabilités de réalisation de leurs objectifs de développement et de protection du patrimoine écologique mondial. Il fait état aussi des conclusions, leçons et recommandations issues de deux instruments utilisés cette

année par le groupe de suivi et d'évaluation du FEM : l'Examen des projets par le Secrétariat<sup>23</sup> et le Rapport d'évaluation finale<sup>24</sup>. Les principales constatations et conclusions du Rapport sur l'exécution des projets sont également examinées sous l'angle des critères d'évaluation des projets du FEM, à savoir les modes d'exécution, l'adhésion du pays ou son rôle moteur, la viabilité des activités et la participation des acteurs locaux, dont le secteur privé, la planification financière, l'efficacité par rapport aux coûts, le suivi et l'évaluation.

### **Remontée de l'information et gestion des savoirs**

53. L'une des fonctions inhérente au travail de suivi et d'évaluation est de répercuter les résultats et les acquis sur les mécanismes de décision au niveau des politiques, des programmes et des projets. Pour boucler cette chaîne de réinjection de l'information, on redoublera d'effort pour rendre rapidement et facilement accessible les conclusions et recommandations des évaluations aux décideurs compétents. Le groupe de suivi et d'évaluation travaillera avec le Secrétariat, les Agents et organismes d'exécution et les autres partenaires du FEM pour définir une stratégie de gestion des savoirs s'articulant sur les besoins et les priorités des utilisateurs directs et faisant appel aux dernières technologies et formules dans ce domaine.

---

<sup>23</sup> L'Examen des projets par le Secrétariat est un nouvel outil de suivi et d'évaluation qui vient compléter l'EEAP pour enrichir le Rapport sur l'exécution des projets et mettre en pratique ce « souci du résultat » qui fait partie de la stratégie du FEM. Il résulte également d'une recommandation issue du Deuxième bilan global du FEM, qui appelait le Secrétariat à participer davantage au travail ordinaire de suivi et d'évaluation des projets.

<sup>24</sup> Préparés par les Agents d'exécution, les Rapports d'évaluation finale servent avant tout à tirer les enseignements de différents projets pour avoir la possibilité de les répercuter sur le reste du portefeuille, mais ils sont aussi un outil de justification de l'emploi des ressources. Le groupe de suivi et d'évaluation du FEM évalue ces rapports pour déterminer dans quelle mesure les projets se conforment aux huit critères d'évaluation qui leur sont applicables.

## ANNEXE A : RÉSUMÉS DES PROJETS

Les projets à part entière et les projets de moyenne envergure approuvés pendant la période couverte par le rapport sont présentés ci-après par programme d'opérations dans le domaine des changements climatiques. Ces projets approuvés font partie des programmes d'opérations suivants : suppression des obstacles aux économies d'énergie et à l'amélioration du rendement énergétique (programme d'opérations 5) ; promotion de l'adoption d'une source d'énergie renouvelable (programme d'opérations 6) ; promotion de modes de transports écologiquement viables (programme d'opérations 11). Un projet examine le renforcement des capacités, l'autre les mesures d'intervention immédiate. Vous trouverez plus d'informations sur la stratégie opérationnelle et les programmes d'opérations du FEM sur le site du FEM ([www.theGEF.org](http://www.theGEF.org)).

### Projets à part entière

#### **Programme d'opérations 5 : Suppression des obstacles aux économies d'énergie et à l'amélioration du rendement énergétique**

***Arménie : Utilisation plus rationnelle de l'énergie pour le chauffage urbain et l'alimentation en eau chaude (PNUD) ; Financement du FEM : 3,160 millions de dollars; Total : 12,02 millions de dollars ; Programme d'opérations 5***

Le projet vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux modes actuels de chauffage et d'alimentation en eau chaude dans les villes arméniennes. À cette fin, il pose les bases de systèmes de chauffage et d'alimentation en eau chaude viables et respectueux de l'environnement de la planète. Dans ce cadre, les objectifs du projet sont de : i) renforcer le rôle des assemblées de copropriétaires ou d'autres formes d'associations de consommateurs pour organiser et gérer collectivement les services d'alimentation en eau chaude et de chauffage au niveau des immeubles ; ii) aider au processus de restructuration et de renforcement des capacités des sociétés de chauffage urbain existantes afin d'améliorer l'efficacité de leurs opérations ; iii) aider les nouveaux fournisseurs de services à proposer leurs prestations aux assemblées de copropriétaires et structurer les financements pour leurs besoins d'équipement ; et iv) tirer parti des résultats, des précédents et des acquis pour promouvoir un développement durable des services de chauffage et d'alimentation en eau chaude en Arménie, en mettant l'accent sur la réduction des émissions de GES.

***Chine : Utilisation rationnelle de l'énergie par les secteurs de consommation finale (PNUD) ; Financement du FEM : 17,37 millions de dollars; Total : 80,37 millions de dollars ; Programme d'opérations 5***

Le projet chinois d'utilisation rationnelle de l'énergie par les secteurs de consommation finale est destiné à soutenir la première des quatre phases d'un plan stratégique sur 12 ans. Il a été lancé par le Gouvernement chinois pour améliorer de façon spectaculaire le rendement énergétique dans les plus grands secteurs d'utilisation finale, le bâtiment et l'industrie. Ce projet encourage une approche stratégique de l'élaboration et de l'application effective d'une politique d'économies d'énergies et d'un cadre réglementaire efficaces et complets s'inscrivant dans les objectifs de la loi sur la maîtrise de l'énergie adoptée en 1998. Il vise à supprimer les obstacles aux économies d'énergie et à l'utilisation d'équipements à haut rendement dans les secteurs les plus gros consommateurs d'énergie, le bâtiment et l'industrie. Des partenariats avec des bailleurs de fonds aideront à promouvoir une maîtrise de l'énergie durable et faisant jouer les mécanismes du marché, ce qui aura pour effet d'améliorer la productivité économique, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'assainir l'environnement à l'échelle mondiale. Ces partenariats rendront la Chine mieux à même d'encourager énergiquement une utilisation rationnelle de l'énergie, alors que le pays poursuit sa transition vers une économie de marché. Au cours des trois ans d'application du projet, les réductions d'émission de carbone d'environ 12 millions de

tonnes se feront de façon cumulative, (soit plus de 42 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>). Ce résultat sera obtenu par une réduction de la consommation énergétique de ces secteurs de près de 19 millions de tonnes équivalent charbon (tec) sur la période. Ainsi, si ce programme national est appliqué pendant toute la durée prévue, la réduction cumulative des émissions de gaz carbonique au cours de ces 12 ans sera d'environ 76 millions de tonnes (279 millions de tonnes de gaz carbonique).

***Inde : Suppression des obstacles à l'amélioration du rendement énergétique dans les usines d'acier laminé (PNUD) ; Financement du FEM : 7,03 millions de dollars ; Total : 32,20 millions de dollars ; Programme d'opérations 5***

Ce projet cherche à réduire les émissions de gaz à effet de serre en Inde, en fournissant aux petites et moyennes entreprises du secteur de l'acier laminé une assistance technique basée sur des technologies plus économes en énergie et plus respectueuses de l'environnement. L'adoption de ces pratiques plus propres et plus efficaces reste limitée dans le pays, freinée par un manque général d'informations et de connaissances associé à l'inertie, aux hésitations et au conservatisme d'un secteur industriel néanmoins compétitif. Le projet vise à encourager, dans un certain nombre de petites et moyennes entreprises, l'utilisation de technologies à faible risque mais à haut rendement. On espère ainsi favoriser une diffusion plus large de cette technologie et rendre le secteur plus efficace.

***Philippines : Réduction des pertes des coopératives d'électricité : (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 12,35 millions de dollars ; Total : 62,85 millions de dollars ; Programme d'opérations 5***

Ce projet cherche à améliorer de façon significative et durable le rendement et la gestion énergétiques de la plupart des coopératives de production d'électricité des zones rurales des Philippines. L'objectif est de fournir aux clients de ces coopératives largement improductives une alimentation en électricité fiable et au meilleur prix, et de réduire dans le même temps les émissions de gaz à effet de serre. Pour créer un climat d'investissement plus sécurisant, le projet développera, appliquera et testera des mécanismes innovants de financement conditionnel, à savoir i) dans les coopératives de production d'électricité de type B, des contrats de gestion des investissements à long terme basés sur les résultats, par lesquels les investisseurs privés gèrent et dirigent les coopératives, et mobilisent des ressources privées pour investir sans l'aide de l'État et ii) des prêts des banques commerciales pour améliorer le rendement énergétique dans les coopératives de production d'électricité de type C, des organismes relativement bien gérés mais n'offrant pas de perspectives d'amélioration suffisantes pour pouvoir attirer les investisseurs privés. Le projet comporte deux composantes : a) un mécanisme de garantie de l'emprunt pour améliorer la gestion du réseau de distribution et promouvoir les investissements afin de réduire les pertes, au moyen des contrats de gestion des investissements et prêts aux conditions du marché et b) un programme d'assistance technique qui facilite ces mécanismes de financement. Ce projet vient en soutien du projet Banque-FEM d'électrification des zones rurales et du projet PNUD de renforcement des capacités dans le domaine des énergies renouvelables, dont les objectifs sont de promouvoir l'exploitation des énergies renouvelables dans les zones rurales.

***Uruguay : Amélioration du rendement énergétique (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 7,22 millions de dollars ; Total : 81,34 millions de dollars ; Programme d'opérations 5***

L'objectif général de ce projet est de surmonter les obstacles, à savoir : a) le manque de capacités et de savoir-faire chez les acteurs concernés ; b) la faible demande des consommateurs et c) le manque de moyens pour élaborer les projets et financer les investissements. Le projet aidera le Gouvernement uruguayen à : a) créer un cadre favorable au développement du marché des équipements à haut rendement énergétique ; et b) stimuler la croissance de ce marché en facilitant l'acquisition de biens et de services dans ce domaine, ce qui les rendra aussi plus accessibles aux pauvres.

**Vietnam : Gestion par action sur la demande et amélioration du rendement énergétique (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 5,71 millions de dollars ; Total : 19,43 millions de dollars ; Programme d'opérations 5**

Face à la forte croissance de la demande d'électricité qui s'annonce au Vietnam pour la prochaine décennie, le Gouvernement vietnamien et la Banque mondiale ont convenu d'une stratégie à long terme pour satisfaire les besoins en ressources du secteur de l'énergie. Le programme d'assistance IDA/FEM, d'une durée de 12 ans (1998-2010), porte sur l'amélioration du rendement énergétique et la gestion par action sur la demande. Il est destiné à réduire de façon significative et durable, la consommation énergétique et la demande d'électricité de pointe du Vietnam. Étala sur 3 ou 4 phases, ce programme testera, développera et fera appliquer sur une plus grande échelle des modèles commerciaux concluants et viables pour favoriser une gestion par intervention sur la demande, améliorer le rendement énergétique et faciliter les investissements. Cet objectif sera atteint en :

- i) développant un vaste programme de gestion par intervention sur la demande au profit de la société nationale d'électricité (Électricité du Vietnam) et de ses entreprises de distribution pour réduire les charges pendant les périodes de pointe et sur les réseaux surchargés ;
- ii) testant, développant et élargissant les modèles et les mécanismes commerciaux pour promouvoir une industrie des technologies à haut rendement commercialement viable et
- iii) identifiant des sources locales de financement et mettant au point des mécanismes de financement des projets pour encourager un programme d'investissement à grande échelle dans ce domaine. L'objectif à caractère mondial du soutien du FEM est de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie en éliminant systématiquement les obstacles aux investissements dans le secteur des technologies à haut rendement énergétique.

**Projet régional (République tchèque, République slovaque) : Programme d'économies d'énergie par utilisation d'un outil d'optimisation (PNUE) ; Financement du FEM : 2,36 millions de dollars ; Total : 9,76 millions de dollars ; Programme d'opérations 5**

Connu sous le sigle EMPRESS, ce programme d'économies d'énergie utilise un outil industriel d'optimisation énergétique, le *Monitoring & Targeting* (M&T) que la République tchèque et la République slovaque n'ont encore jamais utilisé. Dans les pays où cet outil de suivi et de ciblage est bien accepté dans l'industrie, il est généralement proposé contre rémunération par des entreprises spécialisées. Pour différentes raisons, l'application de ce service payant pose toutefois des problèmes dans les usines des pays d'Europe centrale et orientale, au moins initialement. Par conséquent, le projet complètera les éléments d'aide fournie par le M&T d'un financement par le secteur privé pour le coût de la pose de compteurs et celui des contrôles dans les entreprises clientes, selon une formule souvent utilisée par les sociétés de services énergétiques. Ce dispositif alliant des services techniques de suivi et de ciblage aux financements de sociétés de services énergétiques pour l'acquisition de l'équipement est jusqu'à présent inédit en Europe centrale et orientale. Les recherches réalisées dans le cadre des financements PDF-B montrent qu'il existe un grand potentiel dans ces deux pays.

**Programme d'opérations 6 : Promotion de l'adoption d'une source d'énergie renouvelable**

**Costa Rica : Programme national d'électrification hors réseau par les énergies renouvelables (phase I), (PNUD) ; Financement du FEM : 1,15 million de dollars ; Total : 2,06 millions de dollars ; Programme d'opérations 6**

L'objectif global de ce programme est de réduire les émissions de gaz à effet de serre en encourageant l'utilisation de systèmes décentralisés exploitant les énergies renouvelables dans les zones à l'écart du réseau national du Costa Rica. Le projet aidera à lever les obstacles à l'utilisation de sources d'énergies renouvelables dans les zones rurales isolées ne pouvant être desservies par le réseau. Ce projet se

déroulera en deux phases. La phase I visera à amener le secteur de l'énergie à penser systématiquement aux énergies renouvelables pour électrifier les zones rurales. Il faudra pour cela créer un environnement institutionnel, financier et réglementaire favorable à cette orientation. La phase II mettra en pratique cette approche en incluant des projets de mise en valeur des énergies renouvelables dans l'initiative nationale qui vise à alimenter tous les foyers du Costa Rica par des sources d'électricité modernes. À la suite de cela, 329 villages devraient en principe être desservies en électricité par le biais de systèmes photovoltaïques ou de microcentrales hydrauliques, ce qui se traduira par une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> d'environ 210 000 tonnes au cours de la durée de vie du projet.

***Éthiopie : Énergies renouvelables (Banque mondiale) ;  
Financement du FEM : 5,21 millions de dollars ;  
Total : 16,51 millions de dollars ; Programme d'opérations 6***

L'objectif global de ce projet recoupe les objectifs généraux du Gouvernement éthiopien. L'électricité produite par des systèmes d'énergies renouvelables transformera économiquement les zones rurales en améliorant la qualité de vie des habitants, renforçant les services de santé, d'éducation et de distribution d'eau, favorisant les activités à usage productif et génératrices de revenus, et encourageant le développement du secteur privé et la création d'entreprises. Le but est de créer, d'ici cinq à dix ans, un marché économiquement viable pour les systèmes d'énergies renouvelables. A cet effet, le secteur privé, les populations locales, les institutions de financement, les ministères techniques, l'État en tant que facilitateur du jeu du marché et les organismes internationaux bailleurs de fonds seront associés aux actions menées.

***Georgie : Promotion de l'utilisation des énergies renouvelables pour satisfaire les besoins locaux (PNUD) ; Financement du FEM : 4,71 millions de dollars ; Total : 13,44 millions de dollars ;  
Programme d'opérations 6***

L'objectif du projet est de supprimer les principaux obstacles à un recours plus fréquent aux énergies renouvelables pour satisfaire la demande énergétique locale. Le projet devrait atteindre cet objectif en : i) éliminant les obstacles juridiques et réglementaires pour donner un accès juste et équitable aux producteurs d'énergies renouvelables, permettre le règlement des factures et encourager l'investissement dans ce secteur; ii) apportant un financement initial et mobilisant des fonds supplémentaires pour ouvrir une ligne de crédit/ un fonds pilote sur les énergies renouvelables afin de surmonter les principaux obstacles financiers en Georgie et iii) sensibilisant le public et levant les obstacles en matière de capacités pour servir de base à l'élaboration et à l'exécution de projets dans ce domaine. Le point de départ du projet sera la promotion des ressources géothermiques pour l'alimentation en eau chaude, puis pour le chauffage, et l'utilisation de minicentrales hydrauliques pour la production locale d'électricité en Georgie. Une fois le succès des premiers projets témoins acquis, l'utilisation d'autres sources d'énergies renouvelables pourra être envisagée.

***Inde : Élimination des obstacles à la production d'énergie verte (phase I), (PNUD) ; Financement du FEM : 5,65 millions de dollars ; Total : 39,15 millions de dollars ; Programme d'opérations 6***

L'objectif de ce projet en deux parties est de supprimer les obstacles à un recours plus large à l'énergie issue de la biomasse pour produire de l'électricité destinée à la consommation locale et à l'exportation vers le réseau. Ce projet vise à accélérer l'adoption en Inde de technologies écologiquement viables de cogénération et de production d'énergie verte. Il favorisera l'exploitation des technologies de combustion, de gazéification et de cogénération pour produire de l'électricité à partir de déchets agricoles centralisés et décentralisés. Le projet favorisera des projets de biomasse-énergie dans trois environnements différents : les sucreries coopératives ; le secteur agro-industriel et les producteurs d'énergie verte ; et la biomasse décentralisée. La stratégie du projet est axée sur un nombre limité d'états indiens qui possèdent d'importantes réserves de biomasse et sont régies par des politiques publiques et un cadre réglementaire favorables. L'assistance technique fournie servira essentiellement à lever les derniers obstacles

techniques, réglementaires et institutionnels à une utilisation plus répandue de cette énergie. Une aide destinée à réduire les risques d'investissement sera également allouée pour encourager des investissements fréquents dans des projets de production d'énergie verte.

***Projet régional (République tchèque, Hongrie, Bulgarie, Pologne, République slovaque, Fédération de Russie) : Partenariat stratégique pour la valorisation de l'énergie géothermique (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 25,70 millions de dollars ; Total : 200,70 millions de dollars ; Programme d'opérations 6***

Le projet vise à favoriser systématiquement l'utilisation de l'énergie géothermique dans la région Europe et Asie centrale grâce à une aide à la suppression des obstacles existants, un soutien financier et une assistance technique lors de la préparation et de l'exécution des activités. Il fera intervenir les pays bénéficiaires, la Banque mondiale et le FEM, les institutions financières internationales comme la BERD et d'autres organismes de financement présents dans cette région, le PNUD et le PNUE, ainsi que des bailleurs d'aide multilatérale et bilatérale. Le Partenariat est ouvert à tout pays de la région souhaitant y participer.

***Biélorussie : Chauffage et alimentation en eau chaude par valorisation de la biomasse (PNUD) ; Financement du FEM : 3,37 millions de dollars ; Total : 8,93 millions de dollars ; Programme d'opérations 6***

Ce projet vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en Biélorussie en rendant les pouvoirs publics mieux à même d'encourager les projets de valorisation énergétique de la biomasse et en augmentant la capacité des utilisateurs à les financer et à les mettre en œuvre. Il est axé sur les objectifs suivants : 1) renforcer la capacité institutionnelle d'aide aux projets d'utilisation de la biomasse ; 2) dresser un bilan des investissements dans les projets viables, et notamment de l'offre et de la demande de combustibles ; 3) mettre au point, dans un climat d'investissement difficile, des mécanismes simples de démarrage financier qui favoriseront la pérennité financière des projets et 4) surmonter les a priori négatifs sur la biomasse et fournir aux investisseurs publics et privés une information plus que nécessaire sur le plan commercial. Tout d'abord, le projet devrait permettre de remédier au manque d'expérience dans ce secteur en favorisant, d'ici 2006, des investissements de 2,1 millions de dollars par le Comité sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et de 3,4 millions de dollars par les secteurs public et privé. Le projet aidera également à supprimer les obstacles financiers en établissant un fonds renouvelable initialement doté de 1,54 million de dollars — en partie apportés par le FEM — pour promouvoir l'énergie verte.

***Mali : Énergie domestique et généralisation de l'accès à l'électricité en zone rurale (Banque mondiale/PNUD) ; Financement du FEM : 5,61 millions de dollars ; Total : 16,41 millions de dollars ; Programme d'opérations 6***

Ce projet est un effort conjoint de la Banque mondiale et du PNUD pour aider le Gouvernement malien à supprimer les obstacles au développement, à l'adoption et à la diffusion des technologies faisant appel aux énergies renouvelables à des fins domestiques et productives. Les obstacles à surmonter se situent au niveau du cadre institutionnel, du secteur privé, du marché, des moyens de financement, de l'information, de l'éducation et de la formation. Le projet aidera les acteurs locaux concernés à renforcer les capacités et les infrastructures nécessaires au développement, à l'installation, et à l'entretien de systèmes photovoltaïques et d'autres modes d'exploitation des énergies renouvelables. Il aidera les pouvoirs publics à créer un cadre réglementaire favorable et à mettre en place des mécanismes financiers au profit des fournisseurs d'équipement et de services, des organisations de proximité et d'autres consommateurs finals. Il s'agira de mécanismes socialement, techniquement et financièrement durables, qui viseront à faire reculer la pauvreté et à stimuler l'économie. Ce projet devrait servir de point d'ancrage à des stratégies de transposition des acquis par une coopération avec d'autres organismes internationaux et la conduite de projets relais de grande envergure. La Banque mondiale et le PNUD ont ainsi développé et approuvé un cadre commun de collaboration.

**Mexique : Plan d'élimination des obstacles à l'exploitation en vraie grandeur de l'énergie éolienne (PNUD) ; Financement du FEM : 4,74 millions de dollars ; Total : 11,84 millions de dollars ; Programme d'opérations 6**

Ce projet en deux phases vise à réduire de quatre millions de tonnes par an le volume total d'émission de CO<sub>2</sub>, en encourageant le développement du marché de l'éolien au Mexique. L'objectif est de parvenir à 2 000 MW de puissance installée d'ici dix ans. Pendant la première phase du projet, il s'agira de mener une vaste action pour réduire systématiquement les obstacles connus au développement de l'énergie éolienne, en commençant par s'attaquer de façon coordonnée à la révision du cadre institutionnel, juridique et réglementaire du secteur de l'énergie énergétique pour que les règles du jeu applicables à l'éolien soient plus équitables. Une campagne de sensibilisation aux bienfaits de l'éolien sera simultanément lancée dans les administrations publiques. Un centre régional des technologies éoliennes sera créé pour lever les obstacles techniques et les barrières au plan de l'information et des ressources humaines. Ce centre permettra de fournir une formation pratique à des techniciens et des ingénieurs locaux qui seront exposés au fonctionnement de différents types d'éoliennes, d'évaluer in situ divers équipements éoliens et de présenter les normes et méthodes des modèles au plan international en les adaptant au contexte mexicain. Une évaluation complète de l'efficacité des opérations de la phase 1 sera menée avant de présenter une demande de ressources supplémentaires pour la phase 2.

**Mexique : Valorisation à grande échelle des énergies renouvelables (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 25,35 millions de dollars ; Total : 272,85 millions de dollars ; Programme d'opérations 6**

L'objectif général de ce projet, qui s'inscrit dans le programme d'opérations 6, est de combattre les obstacles au développement de technologies et de marchés basés sur des énergies renouvelables raccordés au réseau au Mexique. À cette fin, une assistance technique et différentes analyses détaillées du coût marginal du système aideront à lever les obstacles actuels à l'utilisation des énergies renouvelables, obstacles qui tiennent à l'application du principe du « moindre coût » pour les marchés de production d'électricité au Mexique. Des incitations tarifaires à la production d'électricité par des sources renouvelables faciliteront les apprentissages internes et la réduction des coûts.

**Nicaragua : Électrification décentralisée des zones rurales au service du développement (PERZA), (PNUD/ Banque mondiale) ; Financement du FEM : 8,46 millions de dollars ; Total : 35,66 millions de dollars ; Programme d'opérations 6**

Environ 89 % de la population rurale du Nicaragua n'a pas accès à l'électricité, soit l'un des taux d'électrification les plus bas d'Amérique Latine. La Commission nationale pour l'énergie est en train d'adopter une stratégie nationale d'électrification des zones rurales. Cependant, cette stratégie dans sa forme actuelle est largement axée sur l'extension des lignes existantes et sur les groupes électrogènes isolés, et accorde peu d'importance aux zones d'habitat dispersé non raccordées au réseau. Pour y remédier, de nouveaux mécanismes de distribution viables et plusieurs installations décentralisées de production d'électricité — la plupart basées sur des technologies exploitant les énergies renouvelables — seront mis à l'essai. Plus de 32 000 foyers et centres publics et plus de 3 000 utilisateurs des secteurs productifs répartis sur un ensemble présélectionné de 19 à 23 sites pilotes auront ainsi accès à l'électricité. Un fonds renouvelable sera créé et expérimenté au début du projet afin de confirmer cette possibilité et d'en tirer plus largement les leçons. Au-delà de l'électrification, une composante du projet permettra de mettre en évidence de nouvelles applications productives et de définir les possibilités de développement ou de création d'entreprises. Elle servira aussi à offrir des services d'appui aux entreprises, adaptés à chaque site pilote, et, quand cela sera possible, à améliorer l'accès des populations isolées au microfinancement. La viabilité à long terme du projet est renforcée par un ensemble d'opérations destinées à réduire la vulnérabilité des populations aux événements climatiques.

**Tanzanie : Transformation du marché rural du photovoltaïque, (PNUD) ;**

**Financement du FEM : 2,57 millions de dollars ; Total : 7,30 millions de dollars ; Programme d'opérations 6**

Ce projet vise à réduire les émissions de gaz carbonique liées à la production d'électricité en Tanzanie, en substituant l'énergie solaire aux combustibles fossiles (kérosène et gazole) dans les zones rurales isolées du réseau électrique. Il améliorera les conditions de vie des habitants en leur donnant accès à des services énergétiques modernes d'un coût abordable. En outre, il fera diminuer le nombre grandissant de pauvres — enfants comme adultes — des régions rurales qui contractent des maladies respiratoires ou ont des problèmes ophtalmologiques du fait de l'exposition prolongée à la fumée et à la suie dues à la consommation de kérosène (mauvaise qualité de l'air à l'intérieur des habitations). Les opérations proposées dans ce projet sont destinées à supprimer les obstacles à une utilisation plus répandue du photovoltaïque pour répondre aux besoins énergétiques de base des ménages, des petites entreprises et des établissements de proximité comme les centres de soins et les écoles, d'abord dans la région de Mwanza, puis dans l'ensemble du pays.

### **Programme d'opérations 11 : Promotion de modes de transports écologiquement viables**

**Chili : Qualité de l'air et transports écologiquement viables à Santiago, (Banque mondiale) ;**

**Financement du FEM : 7,33 millions de dollars ; Total : 14,77 millions de dollars ; Programme d'opérations 11**

Ce projet contribuera à la réduction des gaz à effet de serre émis par les transports en commun de Santiago en encourageant un passage durable à des modes de transport moins polluants et d'un meilleur rendement énergétique, et en adoptant des mesures viables en faveur de véhicules à faible émission. À cette fin, le projet contribuera au plan décennal de transport urbain de Santiago (2000-2010), un plan multi-sectoriel d'ensemble, dans le droit fil du programme d'opérations 11 du FEM sur la promotion de modes de transports écologiquement viables. Les objectifs spécifiques du plan sont de : i) maintenir la place du transport public (60% de l'ensemble des trajets) ; ii) encourager une demande rationnelle de transport en internalisant tous les coûts des déplacements en voiture ; iii) favoriser des plans d'occupation des sols qui prennent en compte le transport et la dimension écologique pour réduire la longueur moyenne des trajets ; iv) promouvoir une meilleure coordination entre les administrations chargées des politiques et des questions relatives aux transports et v) réduire de 70% la pollution atmosphérique causée par les transports en commun (par rapport aux niveaux de 2000). La restructuration du système de transport de la ville est une des réalisations majeures attendue du plan à partir de 2005. Enfin, la modification des itinéraires des autobus et du régime de concession se traduira par des gains d'efficacité et de rentabilité importants pour les exploitants des réseaux.

**Pérou : Transports urbains de Lima (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 8,28 millions de dollars ; Total : 134,28 millions de dollars ; Programme d'opérations 11**

L'objectif principal de ce projet est de faciliter la réduction des gaz à effet de serre émis par les transports urbains dans l'agglomération de Lima-Callao (c'est-à-dire dans les municipalités de Lima et Callao) en encourageant un passage durable à des modes de transport moins polluants et d'un meilleur rendement énergétique, tels que les véhicules non motorisés et les autobus à grande capacité circulant dans des couloirs réservés. Un système de transport urbain de meilleure qualité améliorerait en effet la compétitivité de la ville et la qualité de vie de ses habitants, surtout ceux à faible revenu. À cette fin, le projet viendra compléter le programme Limabus, cofinancé par la Banque mondiale et la BID. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux du programme d'opérations du FEM sur la promotion de modes de transport écologiquement viables (programme d'opérations 11). Ce projet vise plus précisément à : i) contribuer à l'exploitation efficace de couloirs réservés aux bus et du système de transports publics dans son ensemble en modernisant le parc existant ;

ii) renforcer le projet pilote de piste cyclable développé dans la banlieue nord de Lima et faciliter les transferts de la bicyclette à l'autobus en améliorant la desserte des gares routières par les pistes cyclables et iii) de mener un programme de renforcement institutionnel sur les transports viables, ciblant les municipalités et les organismes chargés des questions relatives à l'environnement et/ ou à la planification du transport.

**Projet régional (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Tchad, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Togo) : Renforcement des capacités d'amélioration des inventaires des émissions de gaz à effet de serre (Afrique de l'Ouest et Afrique centrale francophone) (PNUD) ; Financement du FEM : 2,99 millions de dollars ; Total : 3,60 millions de dollars ; Renforcement des capacités.**

D'une durée de trois ans, ce projet s'appuiera sur un cadre régional pour renforcer la capacité des pays à améliorer la qualité des données des inventaires nationaux des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le recours aux « grandes catégories de source » dans les inventaires, selon la définition du Guide des bonnes pratiques du GIEC contribue à la conception du projet en permettant aux pays de procéder par ordre de priorité pour affiner les estimations de la manière la plus efficace et la plus économique possible. À partir de l'analyse des grandes catégories de source réalisée pendant la phase de préparation, le projet visera à réduire les incertitudes et à améliorer les données d'activités et la connaissance des facteurs d'émissions dans le domaine du changement d'affectation des terres et de la foresterie. Les pays utiliseront également le Guide des bonnes pratiques pour renforcer les dispositions prises au niveau national. Ainsi, à l'issue du projet, les inventaires des émissions de GES aux fins des futures communications nationales seront dressés de façon viable et ils seront d'une meilleure qualité que ceux préparés à l'occasion des communications initiales. Le projet tirera parti des cadres institutionnels nationaux mis en place dans le cadre des activités habilitantes. Les institutions nationales utilisées pour les communications nationales initiales seront à nouveau ciblées par le projet pour créer une infrastructure plus durable.

**Fédération de Russie : Suppression des obstacles à l'extraction et à l'utilisation du méthane des bassins houillers (PNUD) ; Financement du FEM : 3,30 millions de dollars ; Total : 8,41 millions de dollars ; Mesures d'interventions immédiates**

Ce projet vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en supprimant les obstacles à la réalisation et au financement de projets d'extraction et d'utilisation du méthane dans les bassins houillers de Russie. Pour atteindre cet objectif, le projet renforcera le cadre institutionnel et financier qui servira à promouvoir des projets de ce type et facilitera l'exécution d'un certain nombre de projets témoins à des fins de transposition sur une plus grande échelle. Jouant un rôle clé dans ce domaine, le projet contribuera à la création d'une société d'extraction et d'utilisation du méthane qui, après avoir bénéficié d'un financement initial, subviendra à son fonctionnement. Le projet se concentrera au départ sur la région de Kuzbass, avec la possibilité de rééditer cette opération dans d'autres bassins houillers en Russie et ailleurs.

### **Projets de moyenne envergure**

**Maroc : Valorisation énergétique et écologique du parc industriel de Sidi Bernoussi Zenata, à Casablanca (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 0,75 million de dollars ; Total : 11,90 millions de dollars ; Programme d'opérations 5**

Le projet vise à économiser l'eau et l'énergie (électricité et combustibles) dans le parc industriel Sidi Bernoussi, à Casablanca, en facilitant l'intervention de sociétés locales, de services énergétiques et en renforçant l'organisme d'exécution, IZDIHAR, l'association de représentation des industriels de ce parc. Celle-ci recevra une assistance technique pour opérer plus efficacement, accroître la qualité des services sociaux et environnementaux du parc, et encourager les économies d'énergie et d'eau. Une partie du produit des économies réalisées par les industries servira à subvenir aux coûts de fonctionnement de IZDIHAR. De plus, le projet aidera les nouvelles sociétés de services énergétiques par la mise à

disposition d'une assistance technique et un partage du coût des premières vérifications des bilans énergétiques et des études de faisabilité.

***Fédération de Russie : Efficacité énergétique des établissements scolaires en Russie (PNUD) ; Financement du FEM : 1 million de dollars ; Total : 2,73 millions de dollars ; Programme d'opérations 5.***

L'objectif général du projet est d'aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre par une meilleure maîtrise de l'énergie dans les établissements scolaires en Russie. Actuellement l'amélioration du rendement énergétique suscite peu d'attention et la capacité à élaborer les projets nécessaires est inadéquate. Cela se traduit par une utilisation peu rationnelle de l'énergie, qui s'accompagne de problèmes écologiques, économiques et sociaux. On atteindra les objectifs poursuivis en faisant prendre conscience de l'importance de l'enjeu, en renforçant la formation et les capacités, en conduisant des projets témoins et en préparant des programmes de développement et des outils, notamment des modèles viables sur le plan administratif et financier.

***Kenya : Imagerie géophysique plurimodale (JGI) : Méthodes d'évaluation des réservoirs géothermiques (PNUE) ; Financement du FEM : 0,98 million de dollars ; Total : 2,73 millions de dollars ; Programme d'opérations 6***

Les coûts élevés de localisation et de forage des réservoirs géothermiques sont les principaux obstacles à la valorisation de cette forme d'énergie renouvelable. Jusqu'à présent, dans les projets du FEM (associant la SFI, la BID ou la Banque mondiale, par exemple), le forage de puits non productifs était couvert par une garantie partielle des risques. Dans ce nouveau projet, c'est une assistance technique qui servira à réduire les risques. Elle permettra de transposer et d'adapter au contexte kenyan par l'imagerie géophysique plurimodale (JGI), les méthodes d'évaluation des réservoirs géothermiques ayant un impact potentiel pour la vallée du Rift en Afrique. Les évaluations, d'une meilleure résolution et d'une plus grande précision, augmenteront la probabilité de localiser d'importants réservoirs géothermiques productifs dans des formations très perméables. Il existe une réelle possibilité stratégique de développer l'énergie géothermique dans la vallée du Rift pour peu que l'on supprime les obstacles techniques et financiers existants. Le projet va ainsi créer une capacité durable d'explorer et de cibler ces réservoirs à l'avenir. Pour compléter cette action, on cherchera à créer un centre régional des ressources géothermiques et à constituer un fonds de développement.

***Hongrie : Modernisation et développement de minicentrales hydrauliques de la Raba (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 0,41 million de dollars ; Total : 2,25 millions de dollars ; Mesures d'interventions immédiates***

Ce projet vise à réduire les émissions de gaz carbonique en augmentant la part de l'électricité produite par la valorisation d'énergies renouvelables sur le réseau du pays et à faire la démonstration de la viabilité commerciale des investissements dans les minicentrales hydrauliques, pour autant que les effets positifs sur l'environnement aient été auparavant chiffrés.

**ANNEXE B : FINANCEMENT DU FEM À L'APPUI DE LA PRÉPARATION  
DES COMMUNICATIONS NATIONALES INITIALES**

Au 30 juin 2003, l'aide accordée par le FEM à 133 pays non visés à l'annexe I pour la préparation de leurs communications nationales initiales et les compléments de financement pour les aider à évaluer leurs capacités s'élevaient à 31,38 millions de dollars au total. Par ailleurs, il a alloué 39,14 millions de dollars à un certain nombre de projets régionaux et mondiaux, dont la liste figure après le tableau, pour financer en tout ou en partie la préparation de leurs communications nationales initiales.

<b>Pays</b>	<b>Première communication nationale</b>	<b>Complément de financement pour renforcer les capacités</b>	<b>Participation à des projets régionaux (liste ci-jointe)</b>	<b>Participation à des projets mondiaux (liste ci-jointe)</b>	<b>Financement total du FEM (hors projets régionaux et mondiaux)</b>
Afrique du sud	0,32				0,32
Albanie	0,38	0,10		Programme d'aide	0,48
Algérie	0,36	0,10	Renforcement des capacités au Maghreb	Programme d'aide	0,46
Antigua-et- Barbuda	0,26	0,10	CARICOM	Programme d'aide Étude-pays sur les changements climatiques	0,36
Arabie saoudite	0,35			Programme d'aide	0,35
Argentine	1,00			Programme d'aide Aspects économiques de la réduction des émissions de GES	1,00
Arménie	0,35	0,10		Programme d'aide	0,45
Azerbaïdjan	0,42	0,09		Programme d'aide	0,51
Bahamas	0,28	0,09	CARICOM	Programme d'aide	0,37
Bahreïn	0,34				0,34
Bangladesh*	0,18		ALGAS		0,18
Barbade	0,19	0,10	CARICOM	Programme d'aide	0,29
Belize	0,19		CARICOM	Programme d'aide	0,19
Bénin*	0,20	0,10		CC : Train Phase II Programme d'aide	0,30
Bhoutan*, Royaume du	0,40	0,10		Programme d'aide	0,50

<b>Pays</b>	<b>Première communication nationale</b>	<b>Complément de financement pour renforcer les capacités</b>	<b>Participation à des projets régionaux (liste ci-jointe)</b>	<b>Participation à des projets mondiaux (liste ci-jointe)</b>	<b>Financement total du FEM (hors projets régionaux et mondiaux)</b>
Bolivie	0,29	0,10		CC : Train Phase II	0,39
Botswana	0,35	0,10		Programme d'aide	0,45
Brésil	1,50			Programme d'aide	1,50
Burkina Faso*	0,34	0,10		Programme d'aide	0,44
Burundi*	0,45	0,10		Programme d'aide	0,55
Cambodge*	0,34	0,10		Programme d'aide	0,44
Cameroun	0,27			Étude-pays sur les changements climatiques	0,27
Cap-Vert*	0,42	0,10		Programme d'aide	0,52
Chili	0,45	0,10		Programme d'aide	0,55
Chine	3,60		ALGAS	Programme d'aide	3,60
Colombie	0,35	0,10		Programme d'aide	0,45
Comores*	0,31				0,31
Congo, République	0,42	0,10		Programme d'aide	0,52
Congo*, République démocratique du	0,35			Programme d'aide	0,35
Corée, République populaire démocratique de	0,15		ALGAS	Programme d'aide	0,15
Costa Rica	0,47			Programme d'aide Sources et puits de GES	0,47
Côte d'Ivoire	0,32	0,10			0,42
Croatie	0,34	0,10		Programme d'aide	0,44
Cuba	0,15			CC : Train Phase II Programme d'aide	0,15
Djibouti	0,35				0,35

<b>Pays</b>	<b>Première communication nationale</b>	<b>Complément de financement pour renforcer les capacités</b>	<b>Participation à des projets régionaux (liste ci-jointe)</b>	<b>Participation à des projets mondiaux (liste ci-jointe)</b>	<b>Financement total du FEM (hors projets régionaux et mondiaux)</b>
Dominique	0,17	0,10	CARICOM	Programme d'aide	0,27
Égypte	0,45	0,05		Programme d'aide	0,50
El Salvador	0,42	0,10		Programme d'aide	0,52
Équateur	0,32	0,10		CC : Train Phase II Aspects économiques de la réduction des émissions de GES Programme d'aide	0,42
Érythrée*	0,30			Programme d'aide	0,30
Éthiopie*	0,21	0,10		Programme d'aide	0,31
Fidji			PICCAP	CC : Train Phase II Programme d'aide	
Gabon	0,32	0,10		Programme d'aide	0,42
Gambie*	0,14	0,10		Programme d'aide Sources et puits de GES	0,24
Géorgie	0,43	0,10		Programme d'aide	0,53
Ghana	0,20	0,10	Afrique subsaharienne		0,30
Grenade	0,18	0,10	CARICOM	Programme d'aide	0,28
Guatemala	0,42	0,10		Programme d'aide	0,52
Guinée*	0,45	0,10		Programme d'aide	0,55
Guinée-Bissau*	0,35			Programme d'aide	0,35
Guyane	0,20		CARICOM	Programme d'aide	0,20
Haïti*	0,35	0,09			0,44
Honduras	0,43	0,10		Programme d'aide	0,53
Îles Cook			PICCAP	CC : Train Phase II Programme d'aide	
Îles Marshall			PICCAP	CC : Train Phase II	

Pays	Première communication nationale	Complément de financement pour renforcer les capacités	Participation à des projets régionaux (liste ci-jointe)	Participation à des projets mondiaux (liste ci-jointe)	Financement total du FEM (hors projets régionaux et mondiaux)
				Programme d'aide	
Îles Salomon			PICCAP	CC : Train Phase II Programme d'aide	
Inde	2,00			Programme d'aide	2,00
Indonésie	0,33	0,10	ALGAS	Programme d'aide Aspects économiques de la réduction des émissions de GES	0,43
Iran	0,45	0,10		Programme d'aide	0,55
Jamahiriya arabe libyenne	0,27		Renforcement des capacités au Maghreb		0,27
Jamaïque	0,23	0,10	CARICOM	Programme d'aide	0,33
Jordanie	0,09	0,34		Programme d'aide	0,43
Kenya	0,17	0,10	Afrique subsaharienne		0,27
Kiribati			PICCAP	CC : Train Phase II Programme d'aide	
Lesotho*	0,35	0,10			0,45
Liban	0,29	0,10		Programme d'aide	0,39
Macédoine, ex-République yougoslave de	0,35	0,10		Programme d'aide	0,45
Madagascar	0,35			Programme d'aide	0,35
Malaisie	0,47			Programme d'aide	0,47
Malawi*	0,29	0,10		Programme d'aide	0,39
Maldives*	0,86			Programme d'aide	0,86
Mali*	0,20	0,10	Afrique subsaharienne	Programme d'aide	0,30
Malte	0,26			Programme d'aide	0,26
Maroc	0,14		Renforcement des capacités au Maghreb	Programme d'aide Sources et puits de GES	0,14

<b>Pays</b>	<b>Première communication nationale</b>	<b>Complément de financement pour renforcer les capacités</b>	<b>Participation à des projets régionaux (liste ci-jointe)</b>	<b>Participation à des projets mondiaux (liste ci-jointe)</b>	<b>Financement total du FEM (hors projets régionaux et mondiaux)</b>
Maurice	0,14	0,09		Aspects économiques de la réduction des émissions de GES	0,23
Mauritanie*	0,35	0,10			0,45
Mexique	0,31			Programme d'aide Sources et puits de GES	0,31
Micronésie, États fédérés de			PICCAP	Programme d'aide	
Moldova	0,43	0,10		Programme d'aide	0,53
Mongolie	0,32	0,09	ALGAS		0,41
Mozambique*	0,22			Programme d'aide	0,22
Myanmar			ALGAS		
Namibie	0,13	0,10		Programme d'aide	0,23
Nauru			PICCAP	CC : Train Phase II Programme d'aide	
Népal*	0,31	0,10			0,41
Nicaragua	0,30	0,10		Programme d'aide	0,40
Niger*	0,45	0,10		Programme d'aide	0,55
Nigéria	0,26			Programme d'aide	0,26
Nioué	0,30	0,10			0,40
Oman	0,30				0,30
Ouganda*	0,19	0,10		Programme d'aide Sources et puits de GES	0,29
Ouzbékistan	0,33	0,09		Programme d'aide	0,42
Pakistan	0,27		ALGAS	Étude-pays sur les changements climatiques	0,27
Palaos	0,31			Programme d'aide	0,31
Panama	0,30	0,10		Programme d'aide	0,40

Pays	Première communication nationale	Complément de financement pour renforcer les capacités	Participation à des projets régionaux (liste ci-jointe)	Participation à des projets mondiaux (liste ci-jointe)	Financement total du FEM (hors projets régionaux et mondiaux)
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,35			Programme d'aide	0,35
Paraguay	0,29	0,10		CC : Train Phase II Programme d'aide	0,39
Pérou	0,20	0,14		CC : Train Phase II Programme d'aide	0,34
Philippines	0,25	0,10	ALGAS	Programme d'aide	0,35
République centrafricaine*	0,35				0,35
République démocratique populaire lao*	0,31	0,10		Programme d'aide	0,41
République dominicaine	0,35	0,10		Programme d'aide	0,45
République kirghize	0,33	0,09		Programme d'aide	0,42
Rwanda	0,33				0,33
Sainte-Lucie	0,17	0,10	CARICOM	Programme d'aide	0,27
Saint-Kitts-et- Nevis	0,16	0,10	CARICOM	Programme d'aide	0,26
Saint-Vincent- et-les Grenadines	0,35				0,35
Samoa			PICCAP	CC : Train Phase II Programme d'aide	
Sao Tomé-et-Principe	0,34			Programme d'aide	0,34
Sénégal	0,20	0,10		CC : Train Phase II Aspects économiques de la réduction des émissions de GES Sources et puits de GES	0,30
Seychelles	0,35	0,10		Programme d'aide	0,45
Sierra Leone*	0,31			Programme d'aide	0,31
Soudan*	0,29	0,10		Programme d'aide	0,39
Sri Lanka	0,21	0,10		Programme d'aide	0,31

Pays	Première communication nationale	Complément de financement pour renforcer les capacités	Participation à des projets régionaux (liste ci-jointe)	Participation à des projets mondiaux (liste ci-jointe)	Financement total du FEM (hors projets régionaux et mondiaux)
Suriname	0,40			Programme d'aide	0,40
Swaziland	0,30			Programme d'aide	0,30
Tadjikistan	0,33	0,09		Programme d'aide	0,42
Tanzanie*	0,25			Sources et puits de GES	0,25
Tchad	0,10	0,10		CC : Train Phase II Programme d'aide	0,20
Thaïlande	0,29	0,10	ALGAS	Programme d'aide	0,39
Togo*	0,44	0,10		Programme d'aide	0,54
Tonga	0,32			Programme d'aide	0,32
Trinité-et-Tobago	0,22	0,10	CARICOM	Programme d'aide	0,32
Tunisie	0,57		Renforcement des capacités au Maghreb	Programme d'aide	0,57
Turkménistan	0,35	0,10			0,45
Tuvalu			PICCAP	CC : Train Phase II Programme d'aide	
Uruguay	0,70			Programme d'aide	0,70
Vanuatu			PICCAP	CC : Train Phase II Programme d'aide	
Venezuela	0,35			Sources et puits de GES Programme d'aide	0,35
Viet Nam	0,21	0,90	ALGAS	Aspects économiques de la réduction des émissions de GES	1,11
Yémen*	0,20	0,10		Programme d'aide	0,30
Zambie*	0,26				0,26
Zimbabwe	0,09	0,09	Afrique subsaharienne		0,18
<b>Total</b>	<b>26,73</b>	<b>4,65</b>			<b>31,38</b>

**Projets régionaux et mondiaux correspondant à des composantes complètes ou partielles des premières communications nationales des parties non visées à l'annexe I :**

- Projet d'assistance concernant les changements climatiques dans les îles du Pacifique (PICCAP) PNUD, (financement du FEM : 3,44 millions de dollars)*
- Planification pour l'adaptation aux changements climatiques dans les Caraïbes (CPACC), Banque mondiale, (financement du FEM : 6,30 millions de dollars).*
- Études- pays sur les impacts du changement climatique et étude d'adaptation (Études- pays sur les changements climatiques), PNUE, (financement du FEM : 2 millions de dollars).*
- Renforcement des capacités au Maghreb pour relever les défis et saisir les opportunités résultant des mesures prises par les pays en application de la CCNUCC (Renforcement des capacités au Maghreb), PNUD, (financement du FEM : 2,5 millions de dollars).*
- Stratégie de réduction au moindre coût des GES en Asie (ALGAS), PNUD, (financement du FEM : 9,5 million de dollars).*
- Renforcement des capacités en Afrique subsaharienne à l'appui de l' application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), PNUD, (financement du FEM : 2 millions de dollars).*
- Renforcement des capacités dans le domaine des changements climatiques (CC : TRAIN-Phase II), PNUD, (financement du FEM : 2,7 millions de dollars).*
- Monographies nationales sur les sources et les puits de GES (sources et puits de GES), PNUD, (financement du FEM : 4,5 millions de dollars).*
- Aspects économiques de la réduction des GES : Création d'un cadre méthodologique pour évaluer l'atténuation du changement (Aspects économiques de la réduction des émissions de GES), PNUD, (financement du FEM : 3 millions de dollars).*
- Programme d'aide à la préparation des communications nationales (programme d'aide), PNUD/PNUE, (financement du FEM : 3,20 millions de dollars).*

**ANNEXE C : LISTE DES RAPPORTS DÉJÀ PRÉSENTÉS PAR LE CONSEIL DU FEM  
À LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CCNUCC**

*Rapport sur le FEM restructuré présenté par le Fonds pour l'environnement mondial au Comité intergouvernemental de négociation d'une Convention-cadre sur les changements climatiques (A/AC.237/89, 14 décembre 1994)*

*Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des parties sur l'élaboration d'une stratégie opérationnelle et les premières activités dans le domaine des changements climatiques (FCCC/CP/1995/4, 10 mars 1995)*

*Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la deuxième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1996/8, 27 juin 1996)*

*Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la troisième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1997/3, 31 octobre 1997)*

*Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la quatrième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1998/12, 29 septembre 1998)*

*Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la cinquième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1999/3, 29 septembre 1999)*

*Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la sixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/2000/3, 11 octobre 2000)*

*Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la septième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/2001/8, 16 octobre 2001).*

*Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la huitième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/2002/4, 6 septembre 2002).*

-----